

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13/12/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER) :	
DEBAT	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 13/12/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 102

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 25

AIT Eddie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DAMERGY Sami a donné pouvoir à DEBRAY-GYRARD Annie
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
DUMOULIN Cécile a donné pouvoir à PRIMAS Sophie
GODARD Carole a donné pouvoir à AUFRECHTER Fabien
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert

MADEC Isabelle a donné pouvoir à ARENOU Catherine
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
PLACET Evelyne a donné pouvoir à FONTAINE Franck
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
SAINZ Luis a donné pouvoir à HAFID Karima
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TELLIER Martine a donné pouvoir à GAULARD Didier

Absent(s) non représenté(s) : 9

CHARBIT Jean-Christophe, DAZELLE François, DOS SANTOS Sandrine, EL ASRI Sabah,
ESCRIBANO-OBEJO Maria, GARAY François, HONORE Marc, LEBOUIC Michel, SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s) : 5

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, OURS-PRISBIL Gérard, VOYER Jean-Michel

124 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON
Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL
Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude,
BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE
Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD
Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle,
DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe,
DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine,
DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE
Franck, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric,
HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER
Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe,
KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI
Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE
Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE
Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie,
MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine,
MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges,
MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel,
NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-
BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique,
POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie,
QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé,
RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI
Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY
Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6 NE PREND PAS PART :

DAZELLE François, DOS SANTOS Sandrine, HONORE Marc, LITTIERE Mickaël, SATHOUD
Innocente-Félicité, WASTL Lionel

EXPOSÉ

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes, qui sont invitées à identifier les Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Énergies Renouvelables (ZAER).

Les ZAER sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables (éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie) en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté des communes d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elles estiment adaptés.

Au titre de l'article 15 de la loi APER, les communes sont chargées de :

- Identifier des ZAER sur son territoire,
- Réaliser une concertation publique (modalités libres),
- Délibérer sur les ZAER identifiées,
- Créer un compte sur le portail IGN du Cerema et dessiner les ZAER.

Les communes d'Achères, Andrésy, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Verneuil-sur-Seine, Hardricourt, Jumeauville, Juziers, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Morainvilliers, Rosny-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Villennes-sur-Seine et Saint-Martin-la-Garenne, ont délibéré sur l'identification des ZAER et ont transmis ces informations au référent préfectoral.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent, quant à eux, tenir un débat au sein de l'organe délibérant sur la cohérence des ZAER identifiées par les communes membres avec le projet de territoire.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la tenue du débat sur la cohérence des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables identifiées avec le projet de territoire.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'environnement

VU le code de l'énergie et notamment son article L. 141-5-3,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-12-10_03 du 10 décembre 2020 portant approbation des objectifs stratégiques et du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-10-20_01 du 20 octobre 2022 portant approbation du projet de territoire,

VU les délibérations des communes d'Achères, Andrésy, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Verneuil-sur-Seine, Hardricourt, Jumeauville, Juziers, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Morainvilliers, Rosny-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Villennes-sur-Seine et Saint-Martin-la-Garenne, portant sur l'identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables et leur transmission au référent préfectoral,

VU l'information faite à la Commission 3 – Aménagement du territoire réunie le 10 décembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la tenue du débat sur la cohérence des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables identifiées avec le projet de territoire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 24/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 23/12/2024

Exécutoire le : 24/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Déla de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 19 décembre 2024

Le Président



ZANMIL POPESCU Cécile